LIGUE du CENTRE
Code FFM 09

AMICALE MOTOCYCLISTE MONTLOUISIENNE
Code FFM 1595

23ème MOTO-CROSS de MONTLOUIS/LUSSAULT
Épreuve N° 247 **Terrain de la Vallerie**

Date : 1 juin 2014
Longueur 1600 mètres, Largeur 6 Mètres minimum.
Longueur de la grille de départ 35 mètres.
Homologué par arrêté préfectoral N° 14 le 6 juin 2012.

Capacité : Moto-Cross National
Nombre de Pilotes admis en piste 45 maximums.

Classe Admise :
Championnat Ligue Minivert 85 cm3.
Championnat Ligue Minivert 65 cm3.
Championnat Ligue Espoir 85 cm3.
Nationale 125 à 650 cm3.

Engagements :
Droit d'engagement comme prévu au règlement des Championnats Ligues. Nationale 30€.
Tout bulletin d'engagement non accompagné du chèque à l'ordre de l'AMM ne sera pas retenu.

Vérifications Administratives :
Le Samedi 31 mai 2014 de 17h30 à 19h30.
Le Dimanche 1 juin 2014 de 7h00 à 8h30.
Le pilote devra présenter une pièce d'identité et sa **licence**.

Essais :
Pendant les essais les motos devront êtres munis des trois plaques réglementaires avec leurs numéros de course aux couleurs correspondantes.
Les motos non réglementaires ne seront pas admises aux essais.

Contrôles Techniques :
Le samedi 31 mai de 17h30 à 19h30 dimanche 1 juin de 7h00 à 8 H 30. Les motos doivent respecter le règlement FFM, tout véhicule non conforme au règlement, notamment le bruit contrôlé par un sonomètre, ne pourra pas participer aux compétitions. Un contrôle du bruit pourra avoir lieu, avant, pendant et après la compétition.

Départ :
Tous les départs seront donnés selon la formule du Championnat de France.

Classement :
Pour les Championnats Ligue selon le règlement.
Le classement de la catégorie National est pour les 3 manches : le premier 25 points, 2ème = 22 points, 3ème = 20 points, 4ème = 18, 5ème = 16pts, 6ème = 15pts, 7ème = 14pts, 8ème = 13pts, 9ème = 12pts, 10ème = 11pts, 11ème = 10pts, 12ème = 9pts, 13ème =8pts, 14ème = 7pts, 15ème = 6pts.....20ème = 1pts. Le total des 3 manches déterminera le classement de la journée. Le nombre de tours pour être classé : 1/3 du nombre de tours accompli par le vainqueur de la manche, arrondi au nombre supérieur.

Assurance : Conformément à la Législation en vigueur, les risques prévus par l'article R 331.30 du code du sport.

Sécurité : 10 Secouristes.

Ambulance : 2 Véhicules.

Médecin : SIZAM Hyppolite, Urgentiste.

Service Incendie Organisateur : Extincteurs nombre 20.

Sécurité environnement et concurrent : Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnement, chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur aux normes en vigueur. Le carburant, devra être stocké dans un bidon en tôle.

Directeur Technique :	Jacques BIJEAU-LES003937
Directeur de Course :	Claude GAUTIER-OFF036368
Directeur de Course-Adjoint :	Philippe LAVRAT-OFF124927
Président du Jury :	Denis DION-OFF056813
Membres du Jury :	Claude GERAY-OFF011388 Christophe PERRAY-OFF114631
Commissaires Techniques :	Christian ADAM-OFF162240
Chronométrage :	Jacques ROBLIN-OFF021065 Christiane GAUTIER-OFF070148
Responsable Transpondeur :	Jean-Luc PELLOILLE- OFF077808
Responsable Commissaire :	Christian ADAM-OFF162240

Commissaires : 18 commissaires licence OFF 2014.

Remise des Prix : Selon les barèmes en vigueur pour les Championnats. Les prescriptions du code sportif national ainsi que le règlement du Championnat de Ligue sont obligatoires pour la présente épreuve.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.